

# Les fonctionnaires s'impatientent

## WALLONIE La convention sectorielle tarde à faire connaître ses effets

- ▶ Le ministre Lacroix a signé un accord avec les syndicats en septembre.
- ▶ Le volet sur le statut des agents ne passe pas le cap du gouvernement.
- ▶ Sans changement, des actions sont annoncées.

Le 16 septembre, Christophe Lacroix (PS) apposait sa signature à côté de celle des syndicats au bas d'une nouvelle convention sectorielle valable pour tous les fonctionnaires wallons (18.000 agents). Le ministre régional de la Fonction publique estimait que les accords « devraient montrer leurs effets durant le trimestre à venir ». On est loin du compte. La CGSP (Admi et Amio) et la CSC estiment que « le gouvernement wallon remet en cause un des points fondamentaux de la convention sectorielle de la fonction publique wallonne ». Et le ton monte : les organisations syndicales reprochent à l'autorité de « remettre unilatéralement en question la prévention des conflits sociaux » et menacent de « passer à l'action dans les prochaines semaines ».

A l'occasion des négociations, le front commun avait mis l'accent sur trois priorités. « Nous avons choisi celles-ci au détriment d'autres revendications, souligne André Gilles (CGSP-Admi). Les décisions ont été chiffrées. Nous avons privilégié la stabilité de l'emploi et la garantie de revenus. Nous avons l'impression d'être trahis. » Soyons précis. Sur les trois revendications précitées, la suppression du rang D4, le moins élevé de la fonction publique wallonne, est acquise.

Elle a fait l'objet d'un texte. Cette mesure concerne 1.320 agents qui bénéficieront d'une revalorisation salariale.

**« Un impact potentiel sur 80 % du personnel des OIP et sur 40 % du personnel du SPW »**

LA CGSP ET LA CSC

La deuxième priorité syndicale portait sur la réduction du temps de travail. Ou plus précisément sur une expérience en la matière : le passage de 38 à 30 heures par semaine pour les agents de 60 ans et plus qui occupent des métiers pénibles. Pour le ministre, ce projet est bel et bien sur les rails. « Pour nous, il est toujours à l'étude », relate André Gilles.

Mais le litige principal porte sur la troisième dimension de la convention sectorielle : l'élargissement des conditions d'application de l'article 119 quater du code de la fonction publique wallonne. En clair, il s'agit de favoriser la nomination dans les emplois qu'ils occupent, et après examen officiel, des contractuels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

L'enjeu est à la mesure de la place prise par les agents contractuels dans la fonction publique régionale : « Cette mesure pourrait avoir un impact potentiel sur 80 % du personnel des organismes d'intérêt public (OIP) et sur 40 % du personnel du Service public de Wallonie (SPW) », soulignent la CGSP et la CSC.

« Nous voulons bien patienter, mais pas question que le ministre revienne sur la signature qu'il a apposée au bas de la convention, développe André Gilles. Pour les organisations syndicales, le statut des fonctionnaires est essentiel. Lorsqu'il a été imaginé en 1937, il s'agissait d'assurer l'indépendance des agents de l'Etat

face au pouvoir politique. C'est toujours notre but aujourd'hui. »

Le point figurait à l'ordre du jour du gouvernement du 16 février : il a été recalé. Au même titre qu'un point voisin portant « sur une évolution de la fonction publique régionale afin d'offrir à tous les membres du personnel de véritables perspectives de carrière », qui a déjà fait l'objet de multiples reports. On aborde ici un sujet sensible : la modernisation de l'administration wallonne. Manifestement, PS et CDH peinent à s'entendre.

Les syndicats soulignent une évidence : le ministre a signé la convention sectorielle. « Tous les politiques y vont aujourd'hui de leur catalogue d'idées sur la bonne gouvernance, nous suggérons d'y intégrer un article sur le respect des accords négociés et signés », disent les syndicats... ■

ERIC DEFFET

### PUBLIFIN

#### « Les fondamentaux du service public »

La CGSP-Admi suit de près le dossier Publifin. A propos de Nethys, le bras opérationnel du groupe, le syndicat rappelle « avoir dénoncé ce mode de gestion qui trahit la vocation publique première de service aux citoyens que constitue une intercommunale. » Il demande au gouvernement de « revenir aux fondamentaux du service public » : la distribution d'énergie et même l'accès au numérique, qualifié de « droit fondamental des citoyens », doivent être dans ce giron public. Par contre, les autres activités de Nethys peuvent vivre leur vie, « mais ne doivent pas être financées par des fonds publics. »

E.D.